

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/06/2018

Dossier complet le :

08/06/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-01311

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un nouveau magasin LIDL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lidl

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Anne-Lise CORSANT - Responsable immobilier - Direction Régionale St-Laurent-de-Mure

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Surface du bâtiment commercial de 2144 m ² sur un terrain d'une surface totale de 13770 m ² . Le projet sera soumis à déclaration pour la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature Loi sur l'Eau (article R214-1 du code de l'environnement)
41°a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création de 127 places de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement d'un nouvel espace commercial LIDL à Feurs (42). Le terrain global utilisé pour le projet couvrira une superficie de 13 770 m².

Le projet d'aménagement prévoit une gestion à la parcelle des eaux de ruissellement, avec la rétention et l'infiltration des eaux au droit de plusieurs ouvrages de régulation, et un rejet des eaux excédentaires (évènement exceptionnel centennal) par surverse au réseau séparatif local.

La parcelle étant actuellement boisée, le dégagement des emprises par déboisement et décapage sera nécessaire.

4.2 Objectifs du projet

Développement économique général au sien d'une parcelle ceinturée par l'urbanisation en continuité avec les nombreux commerces présents aux alentours.

Assurer un service de proximité pour la population locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de dégagement des emprises et d'aménagement de la parcelles seront réalisés en suivant plusieurs préconisations:

- Maintenir disponibles en permanence sur le site pendant toute la durée du chantier, des équipements destinés à lutter contre les pollutions accidentelles de toutes origines.

- La mise en place d'une procédure en cas de pollution accidentelle sera prévue. Ce document permet de définir les actions et mesures à mettre en oeuvre en cas d'incident environnemental lié à l'activité. Elle fait état des personnes à contacter et du rôle de chacune. Tout incident environnemental sera capitalisé au sein d'une fiche « Accident Environnemental ». En cas de pollution, non maîtrisée et non traitée, les autorités locales devront être informées dans les meilleurs délais.

- Stocker les produits consommables nécessaires au chantier (huiles, hydrocarbures,...) dans des conditions maximales de sécurité, mettre en place des bacs de rétention dans les zones de stockage de ces produits ainsi que dans les zones d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier et dans les zones de manutention de chantier.

- Récupérer les rejets des installations sanitaires de chantier dans des bacs étanches et évacuer ceux-ci dans un centre de traitement; aucun rejet d'eaux vannes ne doit s'effectuer directement dans le milieu naturel.

- Pour éviter tout risque de pollution des nappes souterraines par migration de polluants dans le sol, la réglementation en vigueur, les éventuels piézomètres à supprimer seront rebouchés dans les règles de l'art.

- Les travaux de dégagement des emprises seront réalisés en dehors des périodes de sensibilités de la faune qui s'étend de mars à juillet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation :

- Gestion de la majorité des eaux de voirie au droit des espaces de stationnement infiltrants de type Evergreen/pavés drainants ; les eaux de ruissellement ainsi captées atteindront le milieu naturel (sol alluvionnaire) après avoir subi une préfiltration au droit du massif filtrant (hauteur minimale prévue de 0.4 m, avec une porosité moyenne de 30%) ;

- Gestion des eaux de ruissellement excédentaires de la voirie (moins chargées en particules fines) dans le bassin aérien d'infiltration, prévu également pour contenir et évacuer au milieu

- Espaces verts créés seront constituée d'une couverture végétale diversifiée et localement suffisamment dense pour permettre la nidification saisonnière de certaines espèces d'insectes et de l'avifaune ; pour les zones de prairies mises en la place, la plantation d'espèces favorables aux insectes et à l'avifaune, et la réalisation d'une fauche raisonnée

- Concernant le réseau d'assainissement des mesures de surveillance seront réalisées grâce des regards disposés régulièrement sur les réseaux pour permettre la surveillance ou une intervention complétés par des contrôles visuels à intervalles réguliers seront effectués sur les aménagements réalisés et sur le réseau d'assainissement.

- Entretien des espaces verts grâce à un prestataire désigné.

- Entretien du réseau de collecte des eaux pluviales, des ouvrages de prétraitement et d'infiltration avec vigilance afin de détecter le plus vite possible tout dysfonctionnement éventuel des dispositifs.

- Pour le réseau eaux pluviales : les regards de visite et les bouches d'égout devront être nettoyés au minimum deux fois par an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration loi sur l'eau

Etude d'incidences synthétique au regard des sites Natura 2000 à proximité

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site dont :	13770 m ²
Bâtiment commercial	2144 m ²
Parkings et voiries imperméabilisés	3319 m ²
Espaces de stationnements infiltrants	1524 m ²
Espaces verts	6433 m ² (soit 46 % du total)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin des Sables, Feurs (42)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 7 2' 6 2" 86 Lat. 4 _ ° 2 2' 6 5" 09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II Plaine du Forez 820002499
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRn approuvé le 5 décembre 1972 et prescrit le 29 juillet 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZPS - FR8212024 - PLAINE DU FOREZ située à 150m à l'Est FR8201765 - MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE situé à 780 m à l'Ouest
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Destruction d'habitats d'espèces de faune communes du fait du déboisement et décapage. Pas d'impact notable sur les continuités écologiques étant donné que la parcelle est enclavée dans l'urbanisation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les espèces et habitats ayant justifiés la désignation des sites peu probables d'utiliser la petite parcelle concernée pour le repos, la reproduction. Survол et alimentation possible par l'avifaune.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Déboisement de la parcelle situé en zone urbanisable UC au PLU : périphériques de type pavillonnaire
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Proximité directe d'un site ICPE à autorisation : Seyfert Forez est située à environ 150 m au sud-est du site d'étude
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafic plus important localement car attraction des clients du magasin et des services de livraison, dans un quartier pavillonnaire passant.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, des émissions de bruit seront générés par les engins de chantier tandis qu'en phase de fonctionnement, l'activité du site pourra également générés des bruit surtout lié à l'augmentation du trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Émission de gaz d'échappement liée à l'augmentation du trafic dans le secteur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui car éclairage des bâtiments et parkings.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Gaz d'échappement des véhicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet des eaux usées de type domestique au réseau communal, qui les amènera à la station d'épuration du Font Fenouillet à Feurs (au nord-ouest du site).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les particules déposées sur la voirie seront soumises au lessivage des eaux pluviales. Elles seront préfiltrées au droit des espaces de stationnement (de type Evergreen/pavé drainants) prévus pour l'infiltration des eaux de voirie. Les eaux de ruissellement excédentaires (non captées par les espaces de stationnement) subiront une décantation au droit du bassin aérien de régulation, avant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Lié à l'activité du bâtiment commercial : cartons, emballages, etc.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Autorisation de défrichement pour la création d'une déchetterie et d'une aire d'accueil des gens du voyage : avis signé le 5 avril 2013.

Ce projet entraîne un déboisement sur une surface d'environ 1.66 ha. Mise en place de mesures d'évitement et de réduction : maintien des vieux arbres, auscultation des arbres qui seront abattus pour s'assurer de l'absence de nids d'oiseaux, de chauve-souris ou d'invertébrés patrimoniaux, respect des emprises projet, absence d'éclairage nocturne et coordination environnementale du chantier.

Les impacts résiduels sont jugés négligeables sur la faune et la flore

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle, de taille restreinte, est favorable à une faune et une flore commune sans enjeu de conservation particulier. La mise en place de mesures dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau est nécessaire et suffisante au regard du projet. Il a été conçu avec une sensibilité environnementale marquée (espaces verts écologiques, gestion favorable à la biodiversité, gestion des eaux adaptées, absence de rejets significatifs).

Les suspicions de zones humides au sens de la loi sur l'eau ont été écartées après le passage d'un expert sur le terrain.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

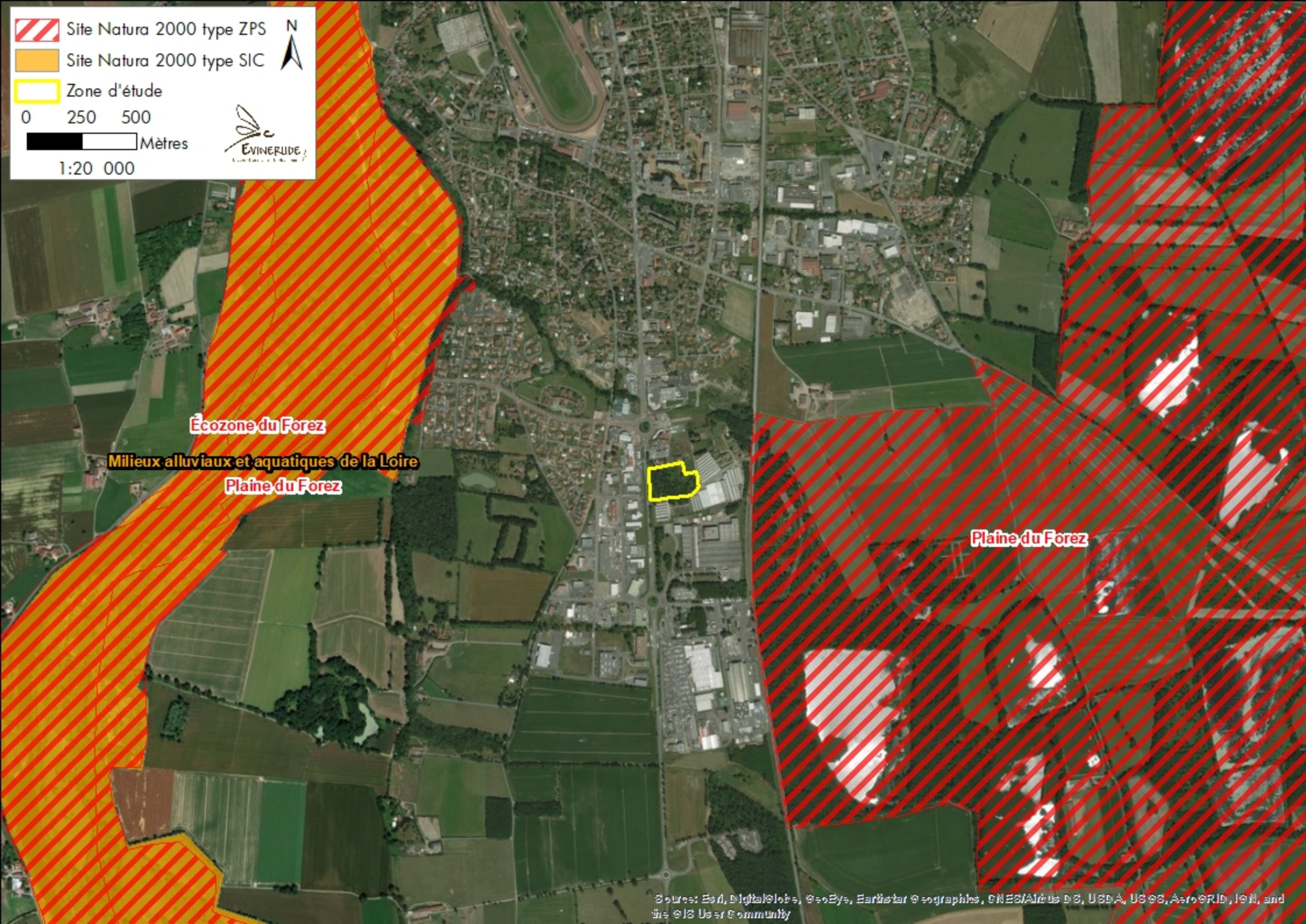
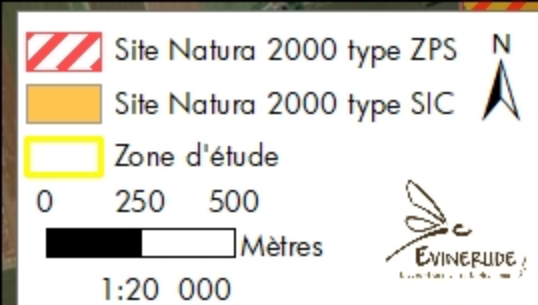
Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

le, 24/05/2018

Signature







Échelle 1 : 2 132

0 50 m

